

## PROJET D'ACCORD QUALITÉ de VIE et CONDITIONS de TRAVAIL (QVCT)

NN 09/2023

Concernant le projet d'accord QVCT, le Syndicat Unifié-Unsa a obtenu des avancées sur les points repris ci-dessous. (voir communication « Négociation accord QVCT CE Normandie » disponible sur notre site [www.syndicat-unifie.net](http://www.syndicat-unifie.net) et sur notre application).

- **La Formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST)**
- **Les problèmes de santé, handicap**
- **Le soutien à la parentalité**
- **Les proche-aidants**
- **La démarche de rapprochement géographique**
- **L'accompagnement des nouveaux entrants**
- **L'accompagnement des séniors**
- **Les réservistes**

Pour autant, le sujet majeur de **la gestion des temps de travail et de la charge de travail**, n'est pas en adéquation avec la réalité du terrain. Le texte de l'accord de Branche Caisse d'Épargne repris à notre demande dans le projet de la CEN ne permet pas d'évaluer la réelle charge de travail dans notre entreprise. Cependant nous aurions pu considérer qu'il s'agissait là d'un premier pas de la direction de la prendre en compte et de mettre en place des actions afin de la réguler.

*« La notion de charge de travail ne renvoie pas uniquement à une quantité de travail mais aussi aux conditions dans lesquelles elle se réalise et à la manière dont elle est ressentie par le salarié. Il importe de faire de la charge de travail un objet d'échanges. Ces échanges permettront d'identifier les éléments qui concourent à la charge de travail, soit en l'accroissant, soit en la réduisant, afin de dégager des pistes d'actions contribuant à une meilleure régulation de ladite charge. Le manager prendra notamment en compte, dans l'organisation du travail des équipes, les augmentations ponctuelles d'activité, les imprévus, notamment en revoyant les priorités ou en initiant des ajustements. Au besoin, le manager pourra solliciter sa hiérarchie pour mettre en œuvre des actions de régulation. En lien avec sa ligne managériale, il pourra, si nécessaire, prendre en compte ces situations particulières dans l'évaluation des résultats ».*

Au regard d'un été tendu en terme d'effectif et la rentrée de septembre où les salariés à peine reposés ont repris le travail sur les « chapeaux de roues » avec le Q3 et toute sa panoplie d'exigences, il nous semble inapproprié d'apposer notre signature sur un accord qui ne répond pas au contexte de tension et de pression que subissent les commerciaux et les fonctions supports.

Le SNE-CGC a pris la décision de signer l'accord, à noter qu'à lui seul ce syndicat est en mesure de valider tous les accords quels qu'ils soient et ce depuis que la majorité des votants aux élections CSE lui a donné ce pouvoir. Dont acte. Le Syndicat Unifié-Unsa de par ses actions continuera à œuvrer pour une amélioration des conditions de travail de l'ensemble des salariés en mettant l'accent sur la charge de travail.

L'accord QVCT sera consultable sous quelques jours sur notre application.

⊗ Avec l'Application  Syndicat Unifié-Unsa  
Actualités

↳ Télécharger via :

- QR code
- App Store
- Google Play



Section Syndicat Unifié-Unsa Caisse d'Épargne Normandie - 151 rue d'Uelzen - 76230 Bois-Guillaume - [syndicatunifie-uns@cen.caisse-epargne.fr](mailto:syndicatunifie-uns@cen.caisse-epargne.fr) - [www.syndicat-unifie.net](http://www.syndicat-unifie.net) - Catherine BLANCHE, Dominique LAINE, Isabelle ROGER-CAHOURS, Christophe DOFAL - Délégués Syndicaux. Catherine LE COZ - Représentante Syndicale. Patricia COTTARD - Secrétaire Nationale.